

08.05.2015 - 11:20 Uhr

Éliminer l'angle mort de la LACI pour favoriser le retour à la vie active

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient l'initiative parlementaire déposée par son vice-président, le socialiste neuchâtelois Jacques-André Maire, sur les critères que l'assurance chômage applique pour accorder des mesures de formation. Ces critères doivent être assouplis pour les candidat-e-s au retour qui se sont absentés de nombreuses années du marché du travail pour s'occuper de leurs enfants. L'objet est traité lundi prochain par la commission parlementaire du Conseil national.

Les personnes qui se sont retirées plus de quatre ans de la vie professionnelle pour élever leurs enfants, en grande majorité des femmes, doivent pouvoir se réinsérer. Pour cela, ces personnes ont des besoins particuliers en matière d'accompagnement, qui vont bien au-delà de quelques cours de mise à niveau de leur formation initiale. C'est d'un véritable accompagnement professionnel sur plusieurs mois dont elles ont besoin.

Les candidates au retour à la vie active sont importantes pour combattre la pénurie de main d'oeuvre

Pour pouvoir en bénéficier, les candidat-e-s au retour doivent pouvoir recevoir l'aide financière pour des mesures de formation telle que prévue par la Loi sur l'assurance chômage LACI. Cependant, cela leur est impossible en raison des critères que leur imposent les offices régionaux de placement qui ne tiennent pas compte de leur situation particulière. « Après quatre ans de retrait, les candidat-e-s au retour se situent dans un angle mort de la LACI et n'ont aucune chance de pouvoir retrouver un travail qui corresponde à leur niveau de formation, leurs compétences et connaissances acquises. » selon Valérie Borioli Sandoz, Responsable de la politique de l'égalité chez Travail.Suisse. L'initiative parlementaire Maire a pour but d'éliminer l'angle mort de la loi : elle propose de compléter l'article 60 de la LACI par la mention de ce public-cible spécifique. Ainsi, il ne sera plus tenu d'être apte au placement pendant la durée des cours. La réinsertion des femmes et des parents en général est souhaitée par tous les milieux : Travail.Suisse avait attiré l'attention sur les difficultés du retour à la vie active en 2013 grâce à son étude « Expérience ReProf »

8http://www.travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/2781/original/R%C3%A9ussir_son_retour_%C3%A0_la_vie_active.pdf). Grâce à elle, on sait que les candidates au retour à la vie active sont estimées entre 13'000 et 15'000 par année. De nombreuses interventions parlementaires ont suivi la publication de cette étude dans un contexte marqué par la pénurie de main d'oeuvre qualifiée. Récemment, c'est le Conseil fédéral qui a appelé les femmes à une participation accrue au marché du travail, rejoint il y a peu par les milieux économiques et patronaux.

Les membres de la commission de l'économie et des redevances CER du Conseil national ont reçu aujourd'hui un courrier de Travail.Suisse les encourageant à accepter l'initiative parlementaire déposée par leur vice-président Jacques-André Maire.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100772393> abgerufen werden.